

## Réunion du 4 février 2021

L'an deux mil vingt et un, le jeudi 4 février, à vingt-heures, le Conseil Municipal de la commune de LA DOMINELAIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BERTON Jean-Éric, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 janvier 2021

### ORDRE DU JOUR

Approbation délibérations du 18 janvier 2021

#### **1 - Réhabilitation de l'église : résultat de la consultation de maîtrise d'œuvre**

QUESTIONS DIVERSES :

**PRESENTS** : M. BERTON – Mme MORICEAU – Mr HAUTBOIS - Mme LEMOINE - M HAMON – Mme CHOQUET - M. GOULET – Mr ROUL - Mme SEGAUD – Mme LECOQ – Mr LORENT - Mme RUELLEUX – Mme BOSSARD

**ABSENTS** : Mr VIOT a donné procuration à Monsieur BERTON  
M TRIHAN a donné procuration à Monsieur BERTON

Madame Marie-Françoise MORICEAU a été élue secrétaire

**Les délibérations du 18 janvier 20210 sont approuvées à l'unanimité**

**N° 2021-006**

**Objet : Réunion à huis clos**

Nombre de Conseillers en exercice : 15

présents	13
votants	13 + 2 pouvoirs
pour	15

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-18,

Considérant que pour assurer le respect des mesures barrières liées à l'état d'urgence sanitaire, lors de la séance du 4 février 2021, Monsieur le Maire demande que la réunion se tienne à huis clos.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de tenir la séance du conseil municipal du jeudi 4 février 2021 à huis clos.

**N° 2021-007**

**OBJET : Réhabilitation de l'église : résultat de la consultation de maîtrise d'oeuvre**

Nombre de Conseillers en exercice 15

présents	13
votants	13 + 2 pouvoirs
pour	15

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une consultation a été lancée pour une mission de maîtrise d'oeuvre, le 2 novembre 2020 concernant la réhabilitation de l'église.

Il présente le rapport et propose de retenir le cabinet le mieux disant, à savoir, SCP FOREST DEBARRE, Architectes, mandataire, accompagné de deux cotraitants, la SARL ESCA et la SARL ARÉA Études La Baule, pour un montant de 64 335,00 € H.T.

La mission est divisée en trois tranches :

- Tranche ferme : 8 235 € H.T.
- Tranche optionnelle 1 étendue d'une mission complémentaire SSI (APS et APD sur l'ensemble de l'édifice, PRO à AOR et SSI sur la restauration des dommages liés à l'incendie et de mise en sécurité de l'édifice) : 43 350 € H.T
- Tranche optionnelle 2 (PRO à AOR sur la restauration des autres désordres non liés à l'incendie) : 12 750 € H.T

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- Décide de retenir le cabinet SCP FOREST DEBARRE, Architectes pour assurer les missions citées ci-dessus
- Autorise le maire à signer tous les documents se rapportant à cette consultation

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que devant.

<b>BERTON Jean-Eric</b>	<b>MORICEAU Marie-Françoise</b>	<b>HAUTBOIS Mickaël</b>
<b>LEMOINE Christine</b>	<b>TRIHAN Jean</b>	<b>HAMON Pascal</b>
<b>CHOQUET Nadine</b>	<b>GOULET Christophe</b>	<b>ROUL Pascal</b>
<b>SEGAUD Florence</b>	<b>LECOQ Valérie</b>	<b>VIOT Christophe</b>
<b>RUELLEUX Soizic</b>	<b>LORENT Gildas</b>	<b>BOSSARD Angélique</b>